

Transfrontalier / Santé à l'étranger

Un outil dans la jungle juridique

Le groupement européen d'intérêt économique (GEIE) LuxLorSan, aidé depuis quatre ans par Interreg et piloté côté belge par les mutualités chrétiennes, continue à travailler sur l'accessibilité des soins de santé, au-delà des frontières et des barrières juridiques, financières, administratives, voire de mentalités.

Car la réalité transfrontalière est souvent faite d'une complexité administrative que ne laisse pas transparaître le quotidien tout en mobilité des milliers de passeurs de frontières. Les soins de santé et, plus encore, leur couverture par les différentes organisations ou institutions (Inami, mutuelles, etc.) constituent un bel exemple de jungle administrative, inextricablement compliquée. La disponibilité du patient, par rapport à l'offre médicale la plus adaptée à son cas et

la plus proche possible de son domicile, est pourtant un enjeu qui ignore les frontières. Promoteur de la coopération sanitaire interrégionale (cette coopération a déjà permis des accords entre cliniques), le GEIE met en ligne un outil pratique et concret, que l'on soit médecin, organisme assureur ou simple patient. Sur le portail www.santetransfrontaliere.org, on trouve une base de données à jour, des renseignements précieux. Tout le monde peut trouver la réponse claire à des questions comme : puis-je me faire hospitaliser là ? Faut-il une autorisation préalable ? Qui remboursera ?, etc.

Ce portail ne servira pas de panacée, mais il constitue un remède efficace contre les réponses embrouillées et situations délicates. Le consulter avant de consulter n'est donc pas inutile. ■

ALAIN DUCAT